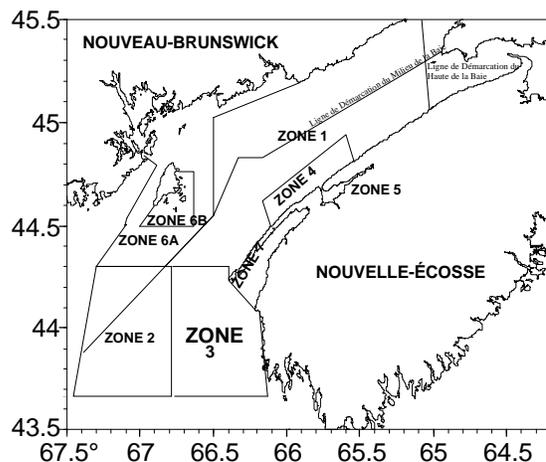


## Pétoncle des zones 2, 5 et 7 de la baie de Fundy



### Renseignements de base

Le pétoncle géant *Placopecten magellanicus* vit uniquement dans l'Atlantique nord-ouest, entre la Virginie et le Labrador. Dans cette région, les pétoncles sont concentrés en groupes géographiquement distincts, permanents, appelés « gisements », dont bon nombre contribuent à des exploitations commerciales de valeur. Les plus grands gisements se trouvent en haute mer et dans la baie de Fundy, le long de la côte de la Nouvelle-Écosse. Les pétoncles de différents gisements et de différentes parties des grands gisements ont des rythmes de croissance et des taux de rendement en chairs différents.

Contrairement à de nombreuses espèces de pétoncles d'importance commerciale, les sexes chez le pétoncle géant sont distincts. Les gonades des mâles sont blanches en été, tandis que celles des femelles sont rouge vif. Les oeufs et le sperme sont libérés dans l'eau et la fécondation a lieu dans la mer. Le frai commence vers la fin d'août ou au début de septembre et les larves dérivent dans l'eau pendant près d'un mois avant de s'établir au fond, en octobre.

Quatre-vingt-dix-neuf titulaires de permis autorisés à pêcher dans toute la baie peuvent récolter le pétoncle dans les zones 5 et 7. Les bateaux mesurent entre 45 et 65 pieds de longueur et remorquent de 7 à 9 dragues par tribord. Les titulaires de permis autorisés à pêcher dans le milieu de la baie ou dans toute la baie peuvent pêcher dans la zone 2.

Cette industrie a été assujettie à un quota en 1997, avec accès limité, TAC, limite de taille des engins, fermetures saisonnières, hauteur minimale de coquille et compte de chairs réglementaire.

### La pêche

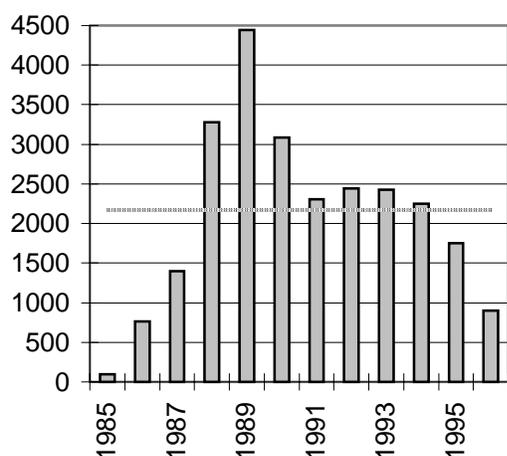
Les débarquements de toutes les secteurs de la flottilles dans l'ensemble de la baie de Fundy ont diminué de 49 % en 1996, par rapport à 1995, même en incluant des captures de 76,7 tm dans la ZPP 29, en dehors de la zone de pêche réglementaire. Leur valeur était d'environ 13,9 millions de dollars.

### Débarquements (tm)

Moy 85-90	1991	1992	1993	1994	1995	1996*
2 319	2 304	2 443	2 429	2 254	1 754	900

\*données préliminaires

Débarquements (tm) de pétoncles de la baie de Fundy (ligne pointillée : moyenne de la série chronologique)



Le 1<sup>er</sup> janvier 1997, un plan de gestion provisoire a été adopté, qui divisait la baie en sept zones de pêche gérée chacune en fonction d'un total admissible des captures, d'un compte de chairs, d'une hauteur de coquille et, dans certains cas, de restrictions sur les saisons.

**Zone 2. Banc Southwest.** Récemment, les gisements de pétoncles de la zone 2 n'ont pas été exploités aussi intensément (les débarquements inscrits dans les journaux de bord annuels se chiffraient à moins de 1 tm de 1991 à 1994 et à 3 t en 1995). Les journaux de bord complets pour 1976 à 1991 n'indiquent aucune activité de pêche dans cette zone. De 1992 à 1995, on a récupéré 19 journaux de bord de catégorie 1 pour la zone 2, la plus importante activité ayant été observée en 1995, avec 8 journaux de bord. En 1995, les activités de pêche étaient réparties un peu partout dans le secteur, 2 rapports provenant du banc Northeast, 3 du sud du banc Southwest et 3 de la partie sud-ouest de la zone 2, près des gisements en eau profonde de la zone 3. Deux flottilles pêchent dans cette zone. La partie de la zone 2, qui se trouve dans la section du milieu de la baie, est accessible à la flottille

du milieu de la baie (210 permis). Les pêcheurs qui sont autorisés à pêcher dans toute la baie (99 permis) ont accès à la totalité de la zone.

---

Plan de gestion provisoire de 1997

---

TAC : 150 tm

Compte de chairs : 45/500 g

Poids minimal de la chair : 10 g (facultatif)

Hauteur minimale de coquille : 95 mm

Saison : Toute l'année, sauf restrictions prévues dans les ententes de pêche de l'industrie au sujet des zones de chevauchement

---

**Zone 5. Bassin d'Annapolis.** Les pétoncles ont été exploités dans le bassin d'Annapolis dès les années 1600. Au cours des années 1800, l'existence d'importants gisements de pétoncles était bien connue. La pêche commerciale, comme nous la connaissons aujourd'hui, a commencé en 1920. L'importance de cette pêche réside dans la détermination du moment de l'exploitation plutôt que du nombre total de débarquements. Le choix du moment de la récolte permet de maintenir les marchés et les emplois. Depuis le 11 juin 1975, la récolte de pétoncles n'a été possible dans le bassin d'Annapolis que du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril; à cause d'un conflit avec les pêcheurs de homard, elle a été restreinte encore davantage par une ordonnance interdisant la pêche des pétoncles dans le bassin en décembre, lorsque les casiers à homard sont en place. Bien que le total des débarquements de ce secteur n'ait pas été très important comparativement au total des captures de toutes les zones (moins de 25 tm, ces dernières années), il arrive qu'en janvier et en février, les débarquements du bassin représentent 40 % du total des débarquements de ces deux mois. En 1997,

une pêche limitée (9 jours) a eu lieu dans la zone 5.

---

Plan de gestion provisoire de 1997

---

TAC : 25 tm

Compte de chairs : 30/500 g (modifié par la suite à 40/500 g)

Poids minimal de la chair : 15 g (facultatif)

Hauteur minimale de coquille : 104 mm

Saison : Pêche interdite du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 1997

---

**Zone 7. Baie Ste-Marie.** Le stock de pétoncles de la baie Ste-Marie est étroitement associé à celui de la zone 3 et son recrutement dépend probablement de cette zone. L'historique de la pêche dans cette zone ressemble à celui de la zone 5 (bassin d'Annapolis); les débarquements annuels tirés des données complètes des journaux de bord en 1994 et 1995 étaient de moins de 100 tm. Cependant, ils ont connu une augmentation, passant de 61 tm en 1994 à 94,5 tm en 1995.

---

Plan de gestion provisoire de 1997

---

TAC : 100 tm

Compte de chairs : 30/500 g

Poids minimal de la chair : 15 g (facultatif)

Hauteur minimale de coquille : 104 mm

Saison : Du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 1997

---

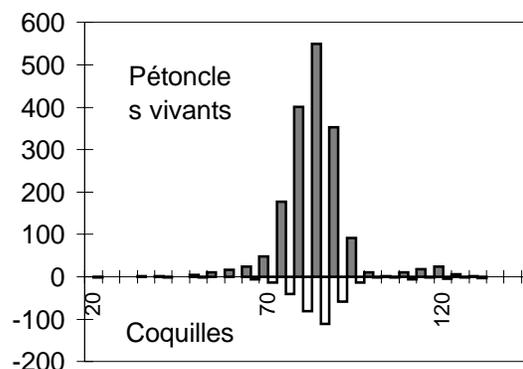
### État de la ressource

**Zone 2. Banc Southwest.** Un relevé du stock dans une partie du banc Southwest a été réalisé pour la première fois pendant les deux dernières semaines d'août 1996, par le navire scientifique *J.L. Hart*. Les données de ce relevé ont servi à concevoir des modèles

de croissance et de détermination de l'âge pour ce stock.

Onze traits ont été échantillonnées au hasard sur le banc Southwest. Le nombre de pétoncles par trait variait entre 0 et 627, avec une moyenne par trait normalisé de 249 erreur type=267. Les pétoncles étaient concentrés dans les groupes d'âge 4, 5 et 6 qui, ensemble, représentaient 87 % de l'abondance. La présence d'une classe de taille dominante sur le banc se reflète dans la répartition de la fréquence de hauteur de coquille. La population semble être le résultat d'un bon recrutement des classes d'âge de 1989, 1990 et 1991, alors que le recrutement a été plutôt faible au cours des années précédentes et subséquentes. Le nombre de **coquilles vides** (coquilles complètes mais sans pétoncle) est relativement élevé, à environ 17 %, la plus grande proportion apparaissant dans les tailles les plus abondantes. Les coquilles mortes sont associées à la mortalité naturelle et à la mortalité par pêche fortuite.

Zone 2. Banc Southwest. Nombre de pétoncles vivants et de pétoncles morts à différents intervalles de hauteur de coquille (mm).



**Zone 5. Bassin d'Annapolis.** Un relevé du stock stratifié en fonction de la profondeur dans le bassin d'Annapolis a été réalisé en 1993. Ce relevé a montré que la plupart des pétoncles se situaient dans la strate de 13,6 à

38,6 m de profondeur (60 à 125 pi). La répartition selon la fréquence de hauteur de coquille révélait la présence de plusieurs classes d'âge. On a également noté un certain nombre de petites prérecrues, dont la hauteur de coquille se situait entre 25 et 40 mm, et de pétoncles âgés. Les pétoncles les plus âgés parmi ceux du relevé avaient 11 ans et se trouvaient dans la strate la moins profonde. La répartition selon l'âge indiquait que la population est autosuffisante et a bénéficié d'un recrutement régulier au cours des dix dernières années.

La plupart des pétoncles sont concentrés dans le sud et le sud-est de Victoria Beach, dans les zones jugées les plus lucratives par les pêcheurs. Les jeunes pétoncles ne semblent pas préférer de zone particulière. Certains traits n'ont rapporté aucun pétoncle, particulièrement ceux qui ont été effectués près de l'extrémité est du bassin. Le fond de la zone de prédilection des pétoncles était surtout constitué de rocher et de gravier.

En 1997, cette zone a été exploitée en vertu d'un programme de vérification à quai. Au total, 4,918 tm ont été récoltées. Au cours de la saison de pêche de 1997, les pêcheurs ont signalé une forte classe de **prérecrues**.

L'analyse préliminaire des données des journaux de bord recueillies dans le cadre du programme de vérification à quai montre que les **prises par unité d'effort** (PUE) étaient de  $6,37 \pm 2,5$  kg/heure avec un minimum de 2,5 kg/h et un maximum de 14,0 kg/h. Les données des journaux totalisaient 100 jours de pêche. La récolte, toujours selon les journaux, était de 7 694 lb ou 3 490 kg. Le nombre total de jours de pêche était de 125 sur une période de 9 jours civils.

**Zone 7. Baie Ste-Marie.** Il n'y a pas eu de **relevé du stock** dans la baie Ste-Marie, bien que quatre stations aient été échantillonnées en 1994, dans le cadre du relevé de la zone 3. Les données antérieures de la pêche dans cette zone n'ont pas été analysées.

### *Perspectives*

Les pétoncles de la zone 2 ont un taux de croissance et un rendement de chair très faibles. La population du banc Southwest ne semble pas autosuffisante. Il n'y a pratiquement pas de signe de recrutement et la population est composée en grande partie (85 %) de trois classes d'âge, celles de 1989, 1990 et 1991. Si le reste de la zone 2 affiche une croissance semblable et un effectif comparable des classes d'âge, les débarquements de cette zone ne seront pas soutenus à long terme.

Dans les zones 5 et 7, les stocks semblent autosuffisants, celui de la zone 7 recevant parfois des recrues de la zone 3. La croissance est très bonne dans ces secteurs et le rendement de chair des pétoncles est élevé pour une taille donnée. Les classes d'âge de prérecrues de la zone 5 semblent fortes. Les débarquements de la zone 5 devraient augmenter en 1998 et 1999, à mesure que les importantes classes d'âge seront recrutées au sein de la population exploitable.

Il faudra plus d'information sur la zone 7 pour pouvoir prédire les tendances des débarquements.

### *Considérations de gestion*

**Zone 2. Banc Southwest.** Le compte de chairs mélangées qui figure dans le plan de cette zone est de 45/500 g et le poids minimal (facultatif) de la chair est de 10 g. La hauteur de coquille minimale est de

95 mm (environ 3,75 po). Les données du navire scientifique montrent que le poids minimal de la chair dépasse rarement 10 g dans la zone de relevé du banc Southwest. Un poids de chair minimal de 5 g (âge 6) avec une hauteur de coquille correspondante de 80 mm et un compte de chairs supérieur à 100 correspondraient mieux à la faible croissance dans cette zone. Cependant, le rendement en chairs dans d'autres parties de la zone 2 n'est pas connu et les mélanges restent possibles, de sorte que les petits pétoncles du banc Southwest pourraient être mélangés avec de plus gros provenant d'ailleurs.

**Zone 5. Bassin d'Annapolis.** Le compte de chairs mélangées indiqué dans le plan était de 30/500 g et le poids facultatif minimal de la chair, de 15 g. La hauteur minimale de coquille est de 104 mm (environ 4 po). Selon les modèles de rendement par recrue, l'âge optimal à la première capture dans cette zone est de 8 à 10+. Pêcher au niveau du rendement optimal signifierait pêcher à un compte inférieur à 15/500g. La pêche à 30/500 g entraîne une perte de 30 à 40 % du potentiel de rendement à long terme.

**Zone 7. Baie Ste-Marie.** Il n'existe pas de données sur cette zone qui permettraient de déterminer le poids optimal de la chair ou la hauteur de coquille cible. Cependant, le taux de croissance serait semblable à celui de la zone 5, de sorte que les mêmes objectifs devraient s'appliquer à la zone 7.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements,***

communiquez E. Kenchington  
avec: Ministère des Pêches et des  
Océans  
C.P. 550  
Halifax (N.-É.) B3J 2S7

Téléphone: (902) 426-2030  
Télécopieur: (902) 426-1862  
C. élec.: Kenchington  
@bionet.bio.dfo.ca

### ***Références***

Kenchington, E., M.J. Lundy et S.J. Smith.  
1997. Bay of Fundy Scallop Stock  
Assessment: Areas 2,3,4,5,7. Secrétariat  
canadien pour l'évaluation des stocks,  
Document de recherche 97/63.

On peut se procurer des exemplaires du  
rapport à l'adresse suivante :

Processus consultatif régional des Maritimes  
Ministère des Pêches et de Océans  
C.P. 1006, succursale B105  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
CANADA B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-7070  
C. élec. : v\_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse Internet : <http://csas.meds.dfo.ca>

*English version is available on request at the  
above address.*

